
DESTINATAIRES : À tous les membres du personnel infirmier du secteur de la petite enfance de la première ligne du CISSS de la Montérégie-Ouest

EXPÉDITEURS : Claudine Dansereau, Conseillère cadre spécialisée (Intérim), DSIEU
Patricia Quirion, Chef de programme soins infirmiers périnatalité/petite enfance/santé publique, DPJASP

DATE : 9 juin 2023

OBJET : **Déploiement d'une nouvelle procédure pour la supplémentation d'un bébé allaité lors du suivi pondéral du nouveau-né et d'une règle de soins pour le suivi postnatal en 1^{re} ligne.**

Suite aux travaux d'harmonisation, une nouvelle procédure pour la supplémentation des bébés allaités a été entérinée par la Direction Jeunesse et activités de santé publique ainsi que par la Direction des soins infirmiers.

- **[PRO-10369 Supplémentation d'un bébé allaité lors du suivi pondéral du nouveau-né](#)**
Ainsi que ses 3 annexes :
 - [Annexe I : Aide à la décision pour suivi de poids postnatal au CLSC jusqu'à 14 jours de vie](#)
 - [Annexe II : Méthodes alternatives pour l'allaitement maternel](#)
 - [Annexe III : Algorithme décisionnel pour la supplémentation d'un bébé allaité](#)

Une nouvelle règle de soins pour le suivi postnatal a aussi été entérinée.

- **[RS-6031 Suivi postnatal en 1^{re} ligne](#)**
Ainsi que ses 2 annexes :
 - [Annexe I : Critères pour déterminer le moment de la visite postnatale](#)
 - [Annexe II : Critères pour déterminer le lieu de la visite postnatale](#)

Cette Règle de soins a été entérinée par le CECII et la Direction des soins infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest.

Ces outils seront disponibles sur l'Intranet CISSSMO dès le 9 juin.

Ces outils s'appliquent dans les secteurs qui offrent les services de soins infirmiers en situation postnatale au CISSS de la Montérégie-Ouest. Plus précisément, dans les secteurs de la première ligne (CLSC). Suite à l'accouchement, les nouveaux parents et leur nouveau-né sont appelés par les infirmières qui travaillent au suivi postnatal en CLSC. Ces outils guideront les interventions des infirmières. Ces outils cliniques sont basés sur les meilleures pratiques.

Les équipes de soins infirmiers visées par les changements ont été rencontrées par les conseillères en soins.

À compter du 9 juin 2023, date du déploiement, les outils cliniques anciennement en vigueur dans les anciennes composantes seront annulés.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les outils annulés de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

Annulation d'outils cliniques existants	
Secteurs	Annulation
Vaudreuil-Soulanges	PROT-INF-007 Perte de poids du nouveau-né égale ou supérieure à 10%

Nous vous remercions de votre collaboration habituelle.

CD, PQ